

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes VIOT Loetitia, DUPONT Régis, JAMAR Thérèse, GONTIER Xavier, LORIN Bernadette, DEGOUVE Christiane, PREVOT Francis, MANZONI Marie-Thérèse, BREUX Lionel, LEBEL Cédric, GIRARDIN Perrine, MASSON Sébastien, JACAMANT Audrey
Procuration : Mme VARNIER Marie-Paule donne procuration à Mme LORIN Bernadette

M. BREUX Lionel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

ORDRE DU JOUR :

2026-001 : Construction d'une boulangerie : choix des entreprises,

2026-002 : Location du cabinet dentaire,

2026-003 : Création d'un emploi de rédacteur territorial,

2026-004 : Avancement de grade : création d'un emploi d'attaché principal,

2026-005 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : modifications,

2026-006 : Adhésion au pôle santé au travail proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Meuse,

2026-007 : Adhésion à la convention de participation pour le risque « santé » souscrite par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Meuse et fixation du montant de participation,

2026-008 : Construction d'une boulangerie : plan de financement, dossier de subvention,

2026-009 : Construction d'une boulangerie : prêts,

2026-010 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif (L.1612-1 du CGCT),

2026-011 : Subvention au CCAS

2026-012 : Désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Meuse

Questions diverses

1. COMMANDE PUBLIQUE

2026-001 : CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises ci-dessous pour le marché de construction d'une boulangerie :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
01	VRD-Grosses démolitions	SARL MARTEL de Chaumont	149.859,80 €	179.831,76 €
02	Gros œuvre-Façades	SIMCO d'Ancerville	199.570,00 €	239.484,00 €
03	Charpente-Couverture-Zinguerie	LE BRAS FRERES de Varney	67.862,10 €	81.434,52 €
04	Menuiseries extérieures	DG Menuiserie d'Andernay	44.128,00 €	52.953,60 €
05	Menuiseries intérieures-Plâtrerie-Faux plafonds	AUDINOT JIM d'Ancerville	65.000,00 €	78.000,00 €
06	Plomberie-CVC	FM2C de Cousances-les-Forges	44.463,50 €	53.356,20 €
07	Électricité	MARCEL Julien de Chevillon	33.161,00 €	39.793,20 €
08	Revêtement de sols et murs	Général de Peinture de Saint-Dizier	17.867,50 €	21.441,00 €

Et précise que le montant des travaux s'élève à 621.911,90 € HT soit 746.294,28 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché avec les entreprises ci-dessus et tous les documents relatifs au marché. Et précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets à l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours » 26 Travaux bâtiments.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

2026-02 : LOCATION DU CABINET DENTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel du cabinet dentaire à la somme de 350 € (trois cent cinquante euros), sans les charges, payable à terme à échoir au comptable du Service de Gestion Comptable. Et décide que le loyer sera révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail de location, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires autres que commerciales et artisanales publiée par l'INSEE. L'indice initial retenu sera le dernier indice publié le jour de la prise d'effet du bail. Et autorise Monsieur le Maire à rédiger et à signer le bail de location, les avenants et tous les documents relatifs à la location du cabinet médical.

4. FONCTION PUBLIQUE

2026-003 : CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer l'emploi de rédacteur territorial, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires à compter du 01 février 2026 ; modifie le tableau des effectifs.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et tous les documents relatifs au dossier ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

4. FONCTION PUBLIQUE

2026-004 : AVANCEMENT DE GRADE : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATTACHÉ PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer l'emploi d'attaché principal, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires à compter du 11 mars 2026 ; de supprimer l'emploi d'attaché territorial, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires à compter du 11 mars 2026. Et fixe le taux pour la procédure d'avancement de grade à 100% pour le grade d'attaché principal ; modifie le tableau des effectifs.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et tous les documents relatifs au dossier ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

4. FONCTION PUBLIQUE

2026-005 : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DE SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL : MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'organigramme groupe de fonctions (annexe 1 de la délibération n°2016-71 en ajoutant : Groupe A : A3 attaché principal/secrétaire de mairie : montant annuel brut maximum IFSE 25.500€ et CIA 4.500 € - Groupe B : B3 rédacteur/secrétaire de mairie : montant annuel brut maximum IFSE 14.650€ et CIA 1.995€ - Groupe C : C2 adjoint administratif/France services : montant annuel brut maximum IFSE 10.800€.

Et décide que le complément indemnitaire annuel (CIA) est institué au profit des groupes A3 et B3 ; précise que les nouveaux groupes créés percevront l'IFSE selon les conditions de la délibération n°2016-71.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et tous les documents relatifs au régime indemnitaire ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

4. FONCTION PUBLIQUE

2026-006 : ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ AU TRAVAIL PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MEUSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Pôle de Santé au Travail proposé par le Centre de Gestion de la Meuse ; accepte la convention présentée par le Centre de Gestion de la Meuse. Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service et tous les documents relatifs au dossier.

4. FONCTION PUBLIQUE

2026-007 : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « SANTÉ » SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MEUSE ET FIXATION DU MONTANT DE PARTICIPATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Meuse et la Mutuelle Nationale Territoriale ; décide d'adhérer à la convention d'adhésion relative au pilotage du contrat PSC-santé, proposée par le Centre de Gestion de la Meuse.

Et institue la participation financière au bénéfice des agents en activité qui adhéreront au contrat rattaché à cette convention : nouvelle participation 15 € brut par agent et par mois, à compter du 01 février 2026 ; accepte les conventions présentées par le Centre de Gestion de la Meuse.

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service et tous les documents afférents à la gestion du contrat PSC-santé ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices 2026 à 2031.

7. FINANCES LOCALES

2026-008 : CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE : PLAN DE FINANCEMENT, DOSSIER DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte pour la construction d'une boulangerie au 18 rue Derrière l'Isle, le plan de financement (acquisition, travaux, maître d'œuvre, études...) :

Dépenses HT	854.137,90 €
Etat au titre de la DETR (60% du HT)	512.482,74 €
GIP Objectif Meuse (20% du HT)	170.827,58 €
Emprunt	170.827,58 €

Et sollicite les organismes financeurs : Etat au titre de la DETR, le GIP Objectif Meuse ; autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer les dossiers de demandes de subventions et tous les documents relatifs au dossier et précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets à l'article 231 « Immobilisations corporelles en cours » 26 Travaux bâtiments.

7. FINANCES LOCALES

2026-009 : CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE : PRÊTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour le financement de la construction d'une boulangerie de recourir à un prêt long terme auprès de l'Agence France Locale selon les principales caractéristiques suivantes : Montant du contrat de prêt : 250.000 € (deux cent cinquante mille euros) - Durée totale : 10 ans - Mode d'amortissement : échéances constantes trimestrielles - Taux fixe : 3,47% - Base de calcul des intérêts : 30/360 - Commission d'engagement : néant - Frais de dossier : néant.

Et décide pour le financement de la construction d'une boulangerie de recourir à un prêt relais auprès de l'Agence France Locale selon les principales caractéristiques suivantes : - Montant du contrat de prêt : 650.000 € (six cent cinquante mille euros) - Durée totale : 3 ans - Mode d'amortissement : in fine avec paiement trimestriel des intérêts - Taux fixe : 3,00% - Base de calcul des intérêts : exact/360 - Commission d'engagement : néant - Frais de dossier : néant - Indemnité remboursement anticipé : néant.

Et autorise Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures concernant l'exécution de la présente délibération ; autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts avec l'Agence France Locale et tous les documents relatifs aux prêts,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; donne à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération ; précise que les dépenses et les recettes seront inscrites aux budgets.

7. FINANCES LOCALES

2026-010 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF (L.1612-1 du CGCT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement pour les dépenses suivants : compte 2158 « Autres installations, matériel outillage », opération n°18 Matériels divers : 3.600 € - compte 2131 « Bâtiments publics », opération n°26 Travaux bâtiments : 6.000 € - compte 231 « Immobilisations corporelles en cours », opération n°26 Travaux bâtiment : 110.000 €.

7. FINANCES LOCALES

2026-011 : SUBVENTIONS AU CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention au CCAS d'un montant de 1.000 € ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 à l'article 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – CCAS/CIAS ».

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

2026-012 : DÉSAFFILIATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MEUSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas s'opposer à la volonté de désaffiliation du conseil d'administration du SDIS du Centre de Gestion de la Meuse.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne pour l'année 2026 le montant de la contribution au SDIS qui s'élève à 70.132 €.
- Monsieur le Maire informe que le nombre d'habitants se monte à 1.649.
- Monsieur le Maire informe que les travaux au cabinet dentaire sont terminés. Le dentiste attend l'accord de l'ordre départemental des dentistes.
- Pour le local de la psychologue, Monsieur le Maire informe qu'une cloison a été posée pour un montant de 1.607€ TTC, la peinture a été faite par les services techniques. Mme VARNIER remercie pour le local

- Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet concernant l'obligation d'ouvrir France services sans rendez-vous et la mise à disposition d'un ordinateur aux usagers. Les lundis et mercredis de 8h à 12h, les usagers sont reçus sans rendez-vous et l'ordinateur sécurisé fonctionne.
- Madame GIRARDIN Perrine remercie pour la peinture de la flèche, rue Madame Robert.
- Madame JACAMANT Audrey signale que les factures du syndicat des eaux sont reçues par le site internet des impôts.
- Monsieur BREUX Lionel signale un poteau ENEDIS penché, rue de la Gare. L'organisme est prévenu depuis plusieurs jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37.

Monsieur Lionel BREUX
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION
Maire